



Mise en œuvre du SRCE
CPO thématique
« PERMÉABILITÉ DES ESPACES AGRICOLES »



Compte-rendu de l'atelier de
co-développement n°1

8 juin 2017 (13h30-17h00)

Rédaction du compte-rendu : ISARA-Lyon

PARTICIPANTS

Présents :

Audrey Pagano	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère
Ludovic Bouquier	Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes
Vincente Drevet	Roannais Agglomération
Fabien Hublé	SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire)
Amélie Chrétien	SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire)
Philippe Fleury	ISARA-Lyon
Claire Heinisch	ISARA-Lyon

Excusés :

Jean-Michel Costechareyre	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Alexandre Forel	Chambre d'Agriculture de la Loire
Marc Dugué	Syndicat Mixte du SCOT du Grand Rovaltain
Nicolas Quittard	Saint-Etienne Métropole
Christelle Chesney	Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc
Loïc Raspail	Communauté de Communes de Balcons du Dauphiné
Yannick Boissieux	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
Claire Jeudy	SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre)
Katia Hergott	Communauté de Communes de la Vallée du Garon



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Tour de table des participants
- Introduction : présentation du projet « Perméabilité des espaces agricoles »
- Présentation de la méthodologie de l'atelier de co-développement
- Atelier de co-développement

PRÉSENTATION DU PROJET « PERMÉABILITÉ DES ESPACES AGRICOLES »

Voir en annexe du compte-rendu :

- PPT de présentation de projet
- 4 pages de présentation du projet
- Compte-rendu croisé des premières réunions des groupes agriculteurs dans les trois territoires du projet

Échanges suite à la présentation

Tous les participants sont impliqués dans l'animation de PAEC sur leurs territoires respectifs. Les échanges ont porté sur la mise en œuvre des PAEC. De manière générale, les participants soulignent que les PAEC sont une déception pour la plupart des acteurs. En effet, les PAEC avaient pour objectif d'être des projets de territoire afin que les MAEC soient adaptées aux contextes locaux, mais ça n'a pas pu être le cas car tout a été fait dans l'urgence. Les échanges ont également porté sur des aspects opérationnels : diversité des manières de réaliser les diagnostics chez les agriculteurs, question des mesures pouvant porter sur le maintien ou sur le changement de pratiques, travail avec les bureaux d'études (pas facile de trouver un bureau d'études compétent sur la thématique agriculture et biodiversité, alors qu'à l'inverse on en trouve facilement sur la thématique agriculture et qualité de l'eau).

En réaction à la présentation des résultats des premières réunions des groupes agriculteurs sur les trois territoires du projet, les participants soulignent que sur leurs territoires, les agriculteurs ressentent également la stigmatisation de la profession en particulier par les médias. Sur les différentes problématiques rencontrées par les agriculteurs, il a été souligné que, souvent, les agriculteurs se concentrent sur des problèmes qui pourraient être perçus comme secondaires (ex : « le renard », « le fauchage raisonné »). Ces questions les touchent au quotidien, ils nomment des boucs émissaires et envisagent des solutions. D'autres questions, plus complexes comme les prix et les marchés, les conditions climatiques sont beaucoup plus rarement évoqué par les agriculteurs, et de fait ils n'ont aucune prise dessus. Enfin, sur la question de l'incitation au changement de pratiques agricoles vers plus de durabilité, les participants ont évoqué la question du type de méthode à privilégier : est-ce qu'il est mieux d'utiliser une approche « soft » incitative et reconnaissant les efforts



déjà faits ou bien une méthode plus catastrophiste qui insiste sur l'urgence d'un changement radical et la critique de la situation actuelle ?

ATELIER DE CO-DÉVELOPPEMENT

GÉNÉRALITÉS SUR LES ATELIERS DE CO-DÉVELOPPEMENT

Un atelier de co-développement est un ensemble de personnes qui se réunissent régulièrement dans le but de contribuer mutuellement à l'amélioration de leur pratique professionnelle. Cette méthode développée par Payette et Champagne (1997) permet des interactions structurées entre praticiens pour échanger sur leurs expériences professionnelles. Elle permet de mettre au jour les savoirs de la pratique, ceux que la science ne produit pas. Les échanges du groupe sont structurés par un processus de consultation en six étapes :

- 1- Exposé d'une problématique ou d'un projet
- 2- Clarification de la problématique ou du projet : questions d'information
- 3- Contrat sur le type de consultation : reformulation de la question
- 4- Réactions, commentaires, suggestions pratiques des consultants
- 5- Synthèse et plan d'action(s)
- 6- Conclusion : évaluation et intégration des apprentissages par chacun des participants.

Les ateliers de co-développement permettent un développement des compétences par la prise de recul et par les apports de chaque participant. Il fait émerger des pistes d'action.

Les participants aux ateliers de co-développement ont alternativement les rôles suivants :

- Client (1 par atelier de co-développement) : personne qui expose aux autres participants sa situation (problématique ou projet)
- Consultants (tous les autres participants) : ils vont aider le client face à sa situation, à travers des questions destinées à comprendre la situation et à travers la proposition de pistes d'action

En outre, un animateur/facilitateur, gardien de la méthode et du temps, veille au bon déroulement de l'atelier.

Les ateliers de co-développement organisés dans le cadre du projet « perméabilité des espaces agricoles » s'adressent à des animateurs agro-environnementaux (dans des collectivités, des chambres d'agriculture...) conduisant des projets sur la thématique agriculture et biodiversité dans les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment dans le cadre de Contrats Verts et Bleus, de PAEC, ou d'autres dispositifs.



THÉMATIQUE DE L'ATELIER DE CO-DÉVELOPPEMENT

La thématique proposée pour ce premier atelier de co-développement était la suivante :

Comment mobiliser et accompagner les agriculteurs sur des territoires de projet ?

Analyse des avantages, intérêts et conditions d'utilisation de différentes méthodes : accompagnement individuel, dynamiques collectives à dominante agricole, dynamiques collective multi-acteurs, réseaux de fermes (fermes refuges ou pilotes) ; liens avec les SIE (surfaces d'intérêt écologique) dans la PAC., outils politiques d'accompagnement etc.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER DE CO-DÉVELOPPEMENT

Répartition des rôles

Animateur : Philippe Fleury

Secrétaire (et consultante) : Claire Heinisch

Cliente : Audrey Pagano

Consultants : les autres participants

Étapes 1 et 2 : exposé de la problématique ou de la situation puis clarification de la problématique

Problématique des politiques à tiroirs : on a une grosse politique agricole, et, à côté, des « petits tiroirs », du « saupoudrage », c'est le cas des MAE notamment. Ces mesures sont intéressantes sur les territoires où il y en a, mais que se passe-t-il dans ceux où il n'y en a pas ? En dehors de ces politiques ciblées, et d'une logique de subventions, comment arriver à travailler avec les agriculteurs, avec quels outils, et surtout, comment apparaître comme légitime ?

De manière générale, cliente et consultants soulignent qu'il serait en effet intéressant de sortir du seul système MAE pour engager des relations et des actions de plus long terme avec les agriculteurs autour des thématiques agro-environnementales. Mais ce n'est pas facile d'être reconnue comme légitime lorsque l'on est une organisation naturaliste. A l'inverse, un organisme comme SCOPELA (conseil et formation en agroenvironnement) apparaît comme beaucoup plus légitime qu'un CEN pour la profession agricole, ils ont une approche plus agronomique que naturaliste. Et même à l'échelle de l'animateur lui-même ce n'est pas facile d'être légitime quand on est naturaliste → animateurs « agronomes » versus animateurs avec une casquette « écolo »

La question se pose notamment sur un cas concret : depuis un an, le CEN Isère a un projet d'animation foncière sur des pelouses sèches. Les consultants soulignent que les solutions possibles vont dépendre de l'échelle → le projet concerne 6 communes du département.



Étape 3 : Reformulation de la question

« Comment arriver à travailler avec des agriculteurs en dehors (ou en amont) de toute politique ciblée quand on a une étiquette "environnement" » ?

Étape 4 : Réactions, commentaires, suggestions, pratiques des consultants

Les difficultés quand on est naturaliste sont de plusieurs ordres :

- On n'a pas l'étiquette et la compétence agricole, si bien qu'on n'a pas une connaissance assez fine de l'agriculture pour argumenter sur les mesures que l'on préconise
- Souvent, on rentre par des enjeux de biodiversité et d'environnement très ciblés : « une espèce de papillon spécifique », « la pelouse sèche », « la zone humide » etc. Cela évolue toutefois avec les CVB. Par ailleurs, ce n'est pas toujours facile d'aller sur du concret à l'échelle du territoire, alors que par un petit bout de la lorgnette, on est plus concret, plus opérationnel.

Un regret, c'est que lorsqu'il s'agit de sites gérés par les CEN, les agriculteurs sont dans la posture « vous me dites ce que je dois faire, et je le fais », mais ça serait bien qu'ils soient convaincus des effets bénéfiques.

Quelques pistes pour travailler avec des agriculteurs quand on est naturaliste et en dehors de toute politique ciblée :

- Par exemple, dans la Loire, le CEN Rhône-Alpes travaille avec la chambre d'agriculture, anime des dialogues d'agriculteur à agriculteur, et organise des démonstrations sur le terrain.
- A Roannais Agglomération, une idée a été de montrer concrètement aux éleveurs les effets bénéfiques d'une pratique. Par exemple dans une haie dont on a raisonné la gestion, on peut observer des nids. Les exemples qui montrent que ça marche, et comment et pourquoi ça marche, sont des vitrines pour convaincre.

Quelques pistes pour le cas concret d'Audrey :

- Trouver quelqu'un dans le territoire « qui porte le projet pour toi » dans la commune, un « leader local » convaincu du projet. Par exemple, en Bièvre, un projet de pose de nichoirs pour la lutte contre les campagnols avec des céréaliculteurs a marché grâce à un céréaliculteur qui était un leader local.
- Dans un second temps, construire une relation de long terme avec un petit groupe d'agriculteurs entraînés par le leader, en espérant qu'ils deviennent des porte-paroles des bonnes pratiques et que ça percole au niveau local → OK, super intéressant mais, justement, comme l'idée c'est de construire ça en dehors des politiques ciblées... comment le finance-t-on ?

Autres questionnement plus larges d'Audrey :

La maîtrise foncière (par exemple, sur pelouses sèches dans ce cas précis) est le cœur de métier des



CEN → est-ce vraiment la bonne solution ?

Étape 5 : Synthèse et plan d'action

Idee de plan d'action : imaginer une nouvelle opération transversale dans le CVB Bièvre-Valloire qui permettrait de faire le lien entre les différentes actions du CVB.

Étape 6 : Conclusion : évaluation et intégration des apprentissages par chacun des participants

Pour la cliente :

- Atelier qui aide beaucoup à structurer la réflexion
- Grâce aux échanges, a trouvé de nouveaux arguments. Vraiment intéressant d'échanger sur des cas concrets d'autres territoires, animés par d'autres personnes et à diverses échelles. Ça aide beaucoup.

Pour les consultants :

- Intéressant d'avoir pu échanger sur différentes échelles d'action : échelle de l'exploitation (questions des diagnostics PAEC), territoires de différentes échelles, échelle des sites gérés par les CEN etc.
- Intéressant de confronter les expériences
- Format et méthodologie intéressants, favorisent les échanges
- Certains repartent avec l'idée de réaliser le même type d'atelier avec des agriculteurs sur leurs territoires.
- Réflexions autour du type de structures/profils présents à l'atelier : tous avaient un profil « environnemental/naturaliste » mais issus de deux grands types de structures : associations naturalistes (CEN) et collectivités.
 - ⇒ Ce ne sont pas les mêmes contextes, modalités et possibilités d'action : les organismes naturalistes ont leur vocation environnementale de fait, alors que les collectivités ont des compétences et champs d'action multiples entre lesquels il faut jongler. Les possibilités d'agir dans le champ environnemental dépendent de la volonté des élus, et ne sont pas toujours la priorité.
 - ⇒ Les disponibilités des participants ont conduit à ce qu'il n'y ait pas d'animateurs d'organisme agricole (ex : chambres d'agriculture notamment). Qu'aurait donné les échanges sur cette même question avec eux ?

